

**S.I.R.P.**  
**5 A, Rue de la Forge**  
**27170 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE**

L'an deux mille vingt-quatre le trois - avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique d'ECARDENVILLE & BRAY s'est réuni à la Mairie d'ECARDENVILLE LA CAMPAGNE sous la présidence de Monsieur Didier LECOQ  
PRESENTS : Didier LECOQ, Danielle CAMUS, Sébastien FERLONI, Anne-Sophie QUENTIN, Arnaud LEMBOUCHER  
ABSENTS EXCUSES : Karen FONTAINE  
Karen FONTAINE a donné pouvoir à Sébastien FERLONI  
Arnaud LEMBOUCHER a été désigné en qualité de secrétaire.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Danielle CAMUS, doyenne de l'assemblée, pour la présentation et approbation du Compte Administratif 2023 ainsi que le Compte de gestion 2023 et l'affectation du résultat :

**Résultat de Fonctionnement :**

Résultats de l'exercice : 11 961.59 €  
Résultats antérieurs reportés : 24 060.91 €

**Résultats à affecter : 36 022.50 €**

Solde d'exécution d'investissement : - 1939.92 €  
Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

**Résultat de clôture 2023 :**

Déficit d'investissement : - 1939.92 €  
Excédent de fonctionnement : 34 082.58 €

**VOTE DES PARTS COMMUNALES POUR PREPARER LE BP 2024**

Pour rappel : Modification de l'article 5 des statuts du SIRP comme suit :  
**« Article 5 : La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est définie chaque année par délibération du comité syndical. »**

Les membres du SIRP se basent sur les effectifs pour estimer le montant des parts communales destinées aux dépenses au SIRP pour l'année 2024.

- Ecardenville la Campagne : 57.6 % soit 88 462.58 €  
- Bray : 42.4 % soit 65 118.28 €  
Pour un total de 153 580.86 €.

**POINT SUR LES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Un point a été fait afin de préparer le budget 2024 du SIRP.

**VOTE DE LA CONTRIBUTION ACCORDEE A L'ECOLE ST GEORGES**

Les membres du SIRP décident d'allouer une participation scolaire de 5 350 € pour les 10 élèves présents au sein de l'école Saint Georges de Beaumont le Roger.

Le calcul est basé sur le montant de la participation des frais de scolarité versé à la commune de Beaumont le Roger (hors TAP) x le nombre d'élèves soit :  
 $355 \text{ €} \times 10 \text{ élèves} = 5\,350 \text{ €}$

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Un devis est en cours pour des tables et des chaises pour accueillir les CE1 à la rentrée de septembre.

Fait à Ecardenville la Campagne, le 10/04/2024

Didier LECOQ  
Président du SIRP

